



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA
SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 16 JUILLET 2019
À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Marie Ignaczak, présidente
M. Jean-Philippe Côté
Mme Julie Rochon
M. Gilles Warren
Mme Hélène Bergeron

Richard Fortin, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

M. Tommy Jones

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la réunion**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
 - 4.1 Point de discussion - Démission de M. Olivier Lefebvre
 - 4.2 PIIA - Agrandissement du bâtiment principal - 3, chemin du Grand-Duc
 - 4.3 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée et ajout d'un garage - 145 chemin des Granites
 - 4.4 PIIA - Changement du revêtement extérieur - 522, chemin du Tour-du-Lac
 - 4.5 PIIA - Construction d'une résidence comprenant un logement d'appoint - 108, chemin des Lacs
 - 4.6 Dérogation mineure - 2019-20029 - 3, chemin du Sous-Bois
 - 4.7 Point de discussion - Poursuite des travaux visant à définir les critères architecturaux à appliquer aux futures constructions sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et proposer des principes, des critères et des mécanismes de contrôle
 - 4.8 Point de discussion - Suivi du conseil
- 5 Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
- 7 Levée de l'assemblée**



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec un ajout au varia :

Modification au projet de construction située au 117, chemin du Tour-du-Lac et de plus, Madame Ignaczak informe les membres que dans le dossier du 522, chemin du Tour-du-Lac, le plan déposé a été préparé par un collègue de son bureau. Elle devra donc s'abstenir de participer aux délibérations et quitter la rencontre à ce moment. Elle suggère d'inverser les sujets pour terminer avec celui du 522, chemin du Tour-du-Lac.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 5 juin 2019 a été accepté tel que rédigé.

4.1 Point de discussion - Démission de M. Olivier Lefebvre

Suite à la démission de M. Lefebvre, le comité consultatif recommande d'aller en recrutement pour un remplacement le plus rapidement possible.

4.2 PIIA - Agrandissement du bâtiment principal - 3, chemin du Grand-Duc

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2019-20023, 3, chemin du Grand-Duc, lot 2 784 014, concernant Agrandissement du bâtiment principal.

4.3 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée et ajout d'un garage - 145 chemin des Granites

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2019-20025, 145 chemin des Granites, lot 1 497 670, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée et ajout d'un garage.

4.4 PIIA - Changement du revêtement extérieur - 522, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de permis 2019-20026, 522, chemin du Tour-du-Lac, lot 1 821 679, concernant le changement du revêtement extérieur.



4.5 PIIA - Construction d'une résidence comprenant un logement d'appoint - 108, chemin des Lacs

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2019-20028, 108, chemin des Lacs, lot 4 622 525, concernant la construction d'une résidence comprenant un logement d'appoint.

4.6 Dérogation mineure - 2019-20029 - 3, chemin du Sous-Bois

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de dérogation mineure 2019-20029, lot 1 821 005 afin de rendre réputé conforme la marge de recul arrière avec un coin du bâtiment à 5.96m au lieu de 7.62m et la marge de recul latérale nord-ouest avec un coin du bâtiment à 5.61m au lieu de 6.1m, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan préliminaire qui accompagne le certificat de localisation qui a été préparé par Denis Tremblay a.g, en date du 5 juillet 2019.

4.7 Point de discussion - Poursuite des travaux visant à définir les critères architecturaux à appliquer aux futures constructions sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et proposer des principes, des critères et des mécanismes de contrôle

Aucune recommandation.

4.8 Point de discussion - Suivi du conseil

Aucune recommandation

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera le 7 août 2019.

6. Varia

6.1 Modification au projet de construction situé au 117, chemin du Tour-du-Lac

Aucune recommandation

7. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21 h.

Marie Ignaczak, présidente

Jean-Philippe Côté, secrétaire